



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 6 mars 2018, à 19 h, à la salle 205 de la Mairie d'arrondissement de Verdun située, au 4555, rue de Verdun, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure pour la marge avant du bâtiment sis aux 45 à 49, rue Galt, de façon à :

- **Permettre que la marge avant minimale soit de 2,92 m sur une longueur de 2,53 m pour la partie du mur en retrait de la façade principale du bâtiment.**

Lors de la séance du mardi 6 mars 2018, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 15 février 2018

La Directrice du Bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement,
Caroline Fisette, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/verdun